



PASS SANTÉ JEUNES

“ Le bien-être et la santé des jeunes sont une priorité. ”



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Renaud MUSELIER

Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Député européen

Le Pass santé jeunes vous accompagne dans votre parcours de santé. Il vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé.

■ QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les jeunes filles et garçons de moins de 26 ans inscrits : dans un lycée, dans un centre de formation d'apprentis (CFA), dans un établissement de formation sanitaire et sociale, dans un établissement d'enseignement supérieur, dans une mission locale, à Pôle Emploi ; ou bien en stage de formation professionnelle, en contrat de professionnalisation, en contrat Emploi d'avenir ou encore au service civique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

■ COMMENT L'OBTENIR ?

En le commandant sur passantejeunes.maregionsud.fr

- Fournir une pièce justificative : certificat de scolarité ou toute autre pièce justifiant de votre statut.

- Envoi du chéquier-coupon à l'adresse postale de votre choix, sous pli confidentiel.

■ QUE CONTIENT-IL ?

Il vous permet de rencontrer gratuitement des professionnels de santé (médecins et pharmaciens) et aussi de bénéficier d'une prestation de laboratoire d'analyses médicales.

Le PASS est gratuit et s'utilise sans votre carte vitale.

Pour toute information concernant le Pass Santé Jeunes

04 88 73 80 00 ou pass-sante@info-maregionsud.fr

Pour commander votre chéquier :
passantejeunes.maregionsud.fr

Site partenaire : parlons-ici.org